**CONVENTION d’aide à la publication**

Entre

Les éditions……………………….., dont le siège est situé …………………………………, représentées par ………………., Directeur,

Ci-après désignées comme « l’Editeur »

d’une part,

Et

**L’université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,**

Etablissement Public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro Siret 197 517 170 00019 - APE 803Z dont le siège est situé au 12, place du Panthéon, 75005 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Christine Neau-Leduc, agissant pour le compte de l’Ecole doctorale 441 Histoire de l’art, dirigé par Monsieur Pascal Rousseau, siégeant au 2, rue Vivienne, 75002 Paris,

Ci-après désigné comme **«**l’ED441 »

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 – Objet**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de collaboration entre l’Editeur et l’ED441 pour la publication d’un ouvrage intitulé

*………………………………………………….*

de ………………………………

**Article 2 – Engagement de l’ED441**

l’ED441 apporte son soutien à la publication de l’ouvrage par une participation financière d’un montant de 1 500 euros (mille cinq cents euros) nets de taxe. Cette aide ne constituant pas la contrepartie d’une opération imposable au profit de la partie versante, elle n’est pas soumise à TVA.

Le règlement de la somme mentionnée au premier alinéa est effectué en une fois à la signature de la présente convention.

L’Editeur adresse à l’ED441 une facture mentionnant la somme due, la date de mise en recouvrement, la date d’exigibilité et la date limite de paiement. La facture est transmise à l’ED441 selon les modalités suivantes : dépôt sur la plateforme dématérialisée CHORUS PRO.

**Article 3 – Engagement de l’Editeur**

L’Editeur s’engage à publier l’ouvrage selon les spécificités suivantes :

* Format …………….
* Couverture ………..( *par ex. rigide, souple, etc……reliure avec tranchefile assorti)*
* Impression ……….. *(par ex. offset full quadri)*
* Tirage minimal : …… exemplaires
* Diffusion dans le réseau des librairies en France et à l’étranger

L’Editeur s’engage à sortir l’ouvrage au plus tard dans l’année qui suit la signature de la présente convention.

La participation de l’ED441 sera mentionnée en page de mention légale par la formule « Avec le concours de l’ED441*,* Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne » et l’apposition du logo de l’ED441et du logo de l’université.

Dès la parution de l’ouvrage, l’Editeur en remettra gratuitement 5 (cinq) exemplaires à l’ED441.

**Article 4 – Entrée en vigueur**

La convention entre en vigueur à la date de signature par les parties. Elle s’éteint de plein droit dès lors que chacune des parties a rempli l’ensemble des obligations, objet de la présente convention.

**Article 5 – Modification**

Toute modification au présent acte s’effectuera par voie d’avenant signé des parties.

**Article 6 – Résiliation**

En cas de non-respect par l’une ou l’autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l’une ou l’autre des parties à l’expiration d’un délai d’un mois suivant l’envoi d’une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas d’inexécution ou d’utilisation des fonds non conforme à leur objet, la subvention devra être reversée à l’ED441.

**Article 7 – Litige**

Pour tout litige que pourrait soulever l’application de la présente convention, les parties s’efforceront de trouver un accord amiable.

Si l’accord ne pouvait intervenir, le Tribunal Administratif de Paris sera le seul compétent.

**Article 8 – Gestion de la convention**

La gestion de la convention est assurée :

* Pour l’ED441, par Zinaïda Polimenova • zinaida.polimenova@univ-paris1.fr
* Pour l’Editeur, par … ……………………• ….............@....................

Fait à ………………, en deux exemplaires, le …

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Pour l’Editeur | Pour l’Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne |  |
| … | La Présidente |  |
|  | Christine Neau-Leduc |  |